

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 24 juin 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°2 :

Mise en place de la vidéoprotection – complément d'information pour la demande de subvention

Par délibération du 20 juin 2023, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un système de vidéoprotection avec pour objectifs :

- Protection des bâtiments et installations publics et leurs abords
- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et des établissements ouverts au public
- Prévention et constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets

Après une étude approfondie et de nombreux rendez-vous avec des entreprises spécialisées, l'offre de la société CAVAS a été retenue pour un montant de 39 920.01€ H.T/ 47 904.01€ TTC.

La demande de subvention a été transmise aux services de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'aux services du Département.

Les services préfectoraux ont demandé un complément d'informations afin de pouvoir prendre en compte le dossier.

Aussi le conseil municipal est invité à accepter le plan de financement ci-dessous lié à l'offre de la société CAVAS.

Coût d'acquisition : 39 920.01€ H.T

DETR sur la base de 40 % du H.T : 15 968.00€

DEPARTEMENT sur la base de 30% du H.T : 11 976.00€

Autofinancement de la commune sur la base du H.T : 30% soit 11 976.01€

Les membres du conseil municipal sont invités à délibérer pour accepter ce plan de financement.

Adopté à l'unanimité,

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
 		<p>26.06.2025</p>

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 24 juin 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	13
Excusés :	5
Absents :	1
Votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 16 juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoints au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Sophie Rioult), Madame Nathalie LETELLIER (pouvoir à Madame Marie-Claire Lebas Pignol), Monsieur Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Dany Defontaine), Monsieur Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Victor Balier), Yohan MICHEL (pouvoir à Monsieur Claude Maguet),

ETAIT ABSENT :

Monsieur Xavier PAILLETTE

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Claude Maguet* a été désigné pour remplir ces fonctions.